

DECISION N° 2023/ 043 /UdM/PR/CP-ER/DC DU 22 JUN 2023

Fixant les taux des frais de scolarité et autres frais exigibles à l'Université des Montagnes pour l'année académique 2023/2024

**Le Président de l'Université des Montagnes (UdM)**

- Vu l'arrêté N° 02/0126/MINESUP/DDES du 29 octobre 2002 portant accord de création de l'Université des Montagnes (UdM),
- Vu l'arrêté N° 05/0035/MINESUP du 12 janvier 2005 portant autorisation d'ouverture de l'Institut Supérieur des Sciences de la Santé (ISSS),
- Vu l'arrêté N° 05/0025/MINESUP du 12 janvier 2005 portant autorisation d'ouverture de l'Institut Supérieur des Sciences et de Technologie (ISST),
- Vu l'arrêté N° 15/0042/MINESUP/SG/DDES/ESUP du 24 février 2015 portant accord de création de l'Institut des Etudes Africaines, des Sciences Sociales et de Management (IEASSM),
- Vu l'arrêté N° 08/0278/MINESUP du 03 octobre 2008 portant extension de l'Institut Supérieur des Sciences de la Santé (ISSS),
- Vu l'arrêté N° 08/0279/MINESUP du 03 octobre 2008 portant extension de l'Institut Supérieur des Sciences et de Technologie (ISST),
- Vu la loi N° 005 du 16 avril 2001 portant orientation de l'enseignement supérieur,
- Vu les statuts de l'AED,
- Vu les statuts de l'Université des Montagnes (UdM),
- Vu les nécessités de service,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Les taux des frais de scolarité à l'Université des Montagnes pour l'année académique 2023/2024 sont fixés comme suit :

**A. Frais d'inscription toutes filières confondues**

Inscription	Montant (FCFA)	Echéances
Anciens étudiants	115 000	15 octobre 2023
Nouveaux étudiants	150 000	15 novembre 2023

Les candidats ayant réussi à une session du concours interne doivent s'acquitter dans un délai de 15 jours de leur droit d'inscription pour confirmer leur admission. Le reçu des frais d'inscription est ensuite déposé auprès du Service Financier et Comptable de l'Université des Montagnes.

Les candidats admis à l'UdM via le concours national pour les filières médecine générale, pharmacie et odontostomatologie doivent s'acquitter des frais d'inscription d'un montant de 150 000 FCFA dans un délai de 15 jours à compter de la date de publication des résultats.

**B. Modalités de paiement des frais de scolarité**

- 1) **Les échéances de paiement des frais de scolarité, toutes filières confondues, sont définies ainsi qu'il suit :**

TRANCHES	ECHEANCES	
	Anciens étudiants	Nouveaux étudiants
1 <sup>ère</sup> Tranche	30 octobre 2023	30 novembre 2023
2 <sup>ème</sup> Tranche	30 novembre 2023	31 décembre 2023
3 <sup>ème</sup> Tranche	31 janvier 2024	31 janvier 2024



- 2) les montants des frais de scolarité par établissement, par cycle et par spécialité sont définis ainsi qu'il suit en FCFA :

## 1- FACULTE DES SCIENCES ET DE TECHNOLOGIE

### ➤ CYCLE LICENCE

FILIERES	SPECIALITES	Coût	1 <sup>ère</sup> Tranche	2 <sup>e</sup> Tranche	3 <sup>e</sup> Tranche
Architecture et Urbanisme	Architecture et Urbanisme	1 200 000	600 000	350 000	250 000
Topographie et Cadastre	Topographie et Cadastre	810 000	400 000	210 000	200 000
Génie Electrique	Génie Electrique	810 000	400 000	210 000	200 000
Génie Civil	Génie Civil	810 000	400 000	210 000	200 000
Génie Mécanique	Génie Mécanique	810 000	400 000	210 000	200 000
Ingénierie Financière et Actuariat	Ingénierie Financière et Actuariat	810 000	400 000	210 000	200 000
Génie Biomédical	Génie Biomédical	760 000	400 000	200 000	160 000
Génie Informatique et Télécommunications	Informatique, Réseaux et Télécom	760 000	400 000	200 000	160 000
	Génie Logiciel	760 000	400 000	200 000	160 000

### ➤ CYCLE MASTER

FILIERES	SPECIALITES	Coût	1 <sup>ère</sup> Tranche	2 <sup>e</sup> Tranche	3 <sup>e</sup> Tranche
Architecture et Urbanisme	Architecture	1 500 000	700 000	500 000	300 000
Génie Biomédical	Génie Biomédical (en présentiel)	1 100 000	550 000	300 000	250 000
	Génie Biomédical (en ligne)	1 100 000	550 000	300 000	250 000
Génie Civil	Structures et Géotechnique	1 100 000	550 000	300 000	250 000
Génie Informatique et Système	Génie logiciel (en présentiel)	1 100 000	550 000	300 000	250 000
	Génie Logiciel (en ligne)	1 100 000	550 000	300 000	250 000
	Génie des Télécommunications	1 100 000	550 000	300 000	250 000
Ingénierie Financière et Actuariat	Ingénierie Financière et Actuariat	1 100 000	550 000	300 000	250 000

## 2. FACULTE DES SCIENCES DE LA SANTE

### ➤ CYCLE LICENCE

FILIERES	SPECIALITES	Coût	1 <sup>ère</sup> Tranche	2 <sup>e</sup> Tranche	3 <sup>e</sup> Tranche
<b>Sciences Médico-Sanitaires et Biomédicales</b>	Imagerie Médicale	<b>880 000</b>	420 000	260 000	200 000
	Kinésithérapie	<b>880 000</b>	420 000	260 000	200 000
	Santé de la Reproduction /Sage-femme/ Infirmier Accoucheur	<b>880 000</b>	420 000	260 000	200 000
	Sciences Biomédicales	<b>880 000</b>	420 000	260 000	200 000
	Sciences Infirmières	<b>880 000</b>	420 000	260 000	200 000

### ➤ CYCLE MASTER

FILIERES	SPECIALITES	Coût	1 <sup>ère</sup> Tranche	2 <sup>e</sup> Tranche	3 <sup>e</sup> Tranche
<b>Sciences Médico-Sanitaires et Biomédicales</b>	Biochimie -Hématologie-Immunologie	<b>1 010 000</b>	500 000	300 000	210 000
	Cytologie et Histologie pathologiques	<b>1 010 000</b>	500 000	300 000	210 000
	Microbiologie	<b>1 010 000</b>	500 000	300 000	210 000
	Imagerie Médicale	<b>1 010 000</b>	500 000	300 000	210 000
	Santé Publique	<b>1 010 000</b>	500 000	300 000	210 000
	Sciences Infirmières	<b>1 010 000</b>	500 000	300 000	210 000

### ➤ CYCLE DOCTORAT

FILIERES	SPECIALITES	Coût	1 <sup>ère</sup> Tranche	2 <sup>e</sup> Tranche	3 <sup>e</sup> Tranche
<b>Médecine Générale</b>		<b>1 360 000</b>	650 000	400 000	310 000
<b>Pharmacie</b>	Biologie, Industrie et Officine	<b>1 360 000</b>	650 000	400 000	310 000
<b>Odontostomatologie</b>		<b>1 360 000</b>	650 000	400 000	310 000





### 3. FACULTE DES SCIENCES AGRONOMIQUES ET VETERINAIRES

#### ➤ CYCLE LICENCE

FILIERES	SPECIALITES	Coût	1 <sup>ère</sup> Tranche	2 <sup>e</sup> Tranche	3 <sup>e</sup> Tranche
Agronomie	Agronomie : Technologie de Production et Protection des Végétaux	500 000	250 000	150 000	100 000
	Agri-business	500 000	250 000	150 000	100 000
	Agronomie : Technologie de Production Animale	650 000	300 000	200 000	150 000
	Génie des Procédés Agroalimentaires	650 000	300 000	200 000	150 000
	Aquaculture	650 000	300 000	200 000	150 000

#### ➤ CYCLE MASTER

FILIERES	SPECIALITES	Coût	1 <sup>ère</sup> Tranche	2 <sup>e</sup> Tranche	3 <sup>e</sup> Tranche
Agronomie	Agronomie : Technologie de Production et Protection des Végétaux	600 000	300 000	200 000	100 000
	Agri-business	600 000	300 000	200 000	100 000
	Agronomie : Technologie de Production Animale	750 000	350 000	250 000	150 000
	Génie des Procédés Agroalimentaires	750 000	350 000	250 000	150 000
	Aquaculture	750 000	350 000	250 000	150 000

#### ➤ CYCLE DOCTORAT

FILIERES	SPECIALITES	Coût	1 <sup>ère</sup> Tranche	2 <sup>e</sup> Tranche	3 <sup>e</sup> Tranche
Médecine Vétérinaire	Médecine vétérinaire	1 360 000	650 000	400 000	310 000

### 4. INSTITUT D'ETUDES AFRICAINES, DE SCIENCES SOCIALES ET DE MANAGEMENT

#### ➤ CYCLE LICENCE

FILIERES	SPECIALITES	Coût	1 <sup>ère</sup> Tranche	2 <sup>e</sup> Tranche
Management et e-marketing	Management et e-marketing	250 000	150 000	100 000
Valorisation du Patrimoine Culturel et Tourisme	Valorisation du Patrimoine Culturel et Tourisme	250 000	150 000	100 000
Droit et Gestion	Droit, Comptabilité et Fiscalité	250 000	150 000	100 000



## Article 2 : Gestion financière des années supplémentaires ou de redoublement

La gestion financière de l'année supplémentaire ou de redoublement est réglementée comme suit :

- I. Inscription administrative annuelle obligatoire dans les délais réglementaires avec paiement de toute la première tranche des frais de scolarité ainsi que des frais d'inscription (article 1).
- II. Modulation du reste des frais de scolarité en fonction du nombre d'unités d'enseignement à valider conformément aux modalités suivantes, pour un montant total ne pouvant dépasser le montant restant des frais de scolarité :

### A. Faculté des Sciences et de Technologie :

- *Cycle de Licence (niveau 1 à 3) :*
  - Paiement de 50 000 FCFA pour chaque unité d'enseignement restant à valider.
  - Paiement de 150 000 FCFA (non modulable) pour projet de fin d'étude à soutenir.
  - Paiement de 100 000 FCFA pour chaque unité d'enseignement restant à valider en Architecture.
  - Paiement de 500 000 FCFA (non modulable) pour projet de fin d'étude à soutenir en Architecture.
- *Cycle de Master (niveau 4 à 5) :*
  - Paiement de 75 000 FCFA pour chaque unité d'enseignement restant à valider.
  - Paiement de 250 000 FCFA (non modulable) pour mémoire de Master à soutenir.
- *Cycle de Master Architecture et réalité virtuelle (niveau 4 à 5) :*
  - Paiement de 125 000 FCFA pour chaque unité d'enseignement restant à valider.
  - Paiement de 500 000 FCFA (non modulable) pour mémoire de Master à soutenir.

### B. Faculté des Sciences de la Santé :

- *Premier cycle (niveau 1 à 3) :*
  - Paiement de 100 000 FCFA pour chaque unité d'enseignement restant à valider dans les filières pharmacie, médecine humaine, chirurgie dentaire. .
  - Paiement de 75 000 FCFA pour chaque unité d'enseignement restant à valider dans les filières SMSB.
  - Paiement de 300 000 FCFA pour le mémoire à soutenir en 3<sup>ème</sup> année SMSB.
- *Second cycle (Médecine, Pharmacie, Chirurgie dentaire : niveau 4 à 6 ; Sciences Médico-Sanitaires et Biomédicales : niveau 4 à 5) :*
  - Paiement de 125 000 FCFA pour chaque unité d'enseignement restant à valider.
  - Paiement de 400 000 FCFA (non modulable) pour le stage à reprendre et à valider.
  - Paiement de 500 000 FCFA (non modulable) pour examen de synthèse clinique et thérapeutique à reprendre totalement ou partiellement.
- *Année de thèse (Médecine ; Pharmacie ; Chirurgie dentaire: niveau 7):*
  - Paiement de 500 000 FCFA (non modulable) pour redoublement de l'année de thèse.

### C. Faculté des Sciences Agronomiques et Vétérinaires

- *Premier cycle (niveau 1 à 3) :*
  - Paiement de 100 000 FCFA pour chaque unité d'enseignement restant à valider dans la filière médecine vétérinaire. .
  - Paiement de 50 000 FCFA pour chaque unité d'enseignement restant à valider dans la filière Agronomie.
  - Paiement de 150 000 FCFA (non modulable) pour projet de fin d'étude à soutenir en Agronomie.
- *Second cycle (niveau 4 à 5 ; Médecine vétérinaire)*
  - Paiement de 125 000 FCFA pour chaque unité d'enseignement restant à valider.
  - Paiement de 400 000 FCFA (non modulable) pour le stage à reprendre et à valider.
  - Paiement de 500 000 FCFA (non modulable) pour examen de synthèse clinique et thérapeutique à reprendre totalement ou partiellement.

- *Cycle de Master (niveau 4 à 5 ; Agronomie ; Agri business, Aquaculture, Génie des Procédés Agroalimentaires) :*
  - Paiement de 75 000 FCFA pour chaque unité d'enseignement restant à valider.
  - Paiement de 250 000 FCFA (non modulable) pour mémoire de Master à soutenir.
- *Année de thèse (Médecine Vétérinaire niveau 6):*
  - Paiement de 500 000 FCFA (non modulable) pour redoublement de l'année de thèse.

**D. Institut d'Etudes Africaines, des Sciences Sociales et de Management :**

- Paiement de 25 000 FCFA pour chaque unité d'enseignement restant à valider.
- Paiement de 50 000 FCFA (non modulable) pour projet de fin d'étude à soutenir.

III. Les délais de paiement des frais de scolarité de l'année supplémentaire ou de redoublement sont fixés ainsi qu'il suit :

- 15 octobre 2023 : Frais d'inscription
- 30 octobre 2023 : 1<sup>ère</sup> Tranche
- 30 novembre 2023 : Frais dus pour les unités d'enseignements du premier semestre
- 31 janvier 2024 : Frais dus pour les unités d'enseignements du second semestre

**Article 3:**

La présente Décision qui entre en vigueur pour le compte de l'année académique 2023-2024 annule toute disposition antérieure contraire.

Fait à Bangangté le 22 JUIN 2023

AWONO ONANA  
  
 LE PRÉSIDENT Président

**Ampliations :**

- PR/AED
- VP
- Doyen FSS/FST
- D/IEA
- Adm/CUM
- AC
- Tous les services
- Affichage
- Archives
- Chrono